

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 20/006/2011

AILRC-FR

25 février 2011

Inde. Un tireur présumé des attentats de Mumbai est traduit en justice, mais Amnesty International s'oppose à sa condamnation à mort

Amnesty International se réjouit que la condamnation d'Ajmal Kasab, le seul tireur pakistanais capturé parmi les auteurs des attentats terroristes multiples qui ont eu lieu à Mumbai le 26 novembre 2008, contribue à rendre justice aux victimes de ces attaques. La haute cour de Mumbai a confirmé sa condamnation le 21 février 2011.

Les attentats de Mumbai, commis par au moins dix tireurs et visant dix lieux différents, qui ont duré 60 heures et fait 166 morts (dont 28 ressortissants étrangers originaires de dix pays) et des centaines de blessés, ont été largement condamnés en Inde et dans le reste du monde.

Amnesty International a condamné fermement ces attaques qui constituaient une violation flagrante des principes les plus fondamentaux du droit international. L'organisation a appelé les autorités indiennes à diligenter dans les meilleurs délais une enquête efficace et transparente et à juger les responsables présumés dans le cadre de procès conformes aux normes internationales.

Le 6 mai 2010, un tribunal spécial de Mumbai a déclaré Ajmal Kasab coupable de 80 chefs d'accusation, dont ceux de meurtre, de complot et de guerre contre l'État indien, et l'a condamné à mort en première instance. Le réexamen du jugement par la haute cour de Mumbai a confirmé la peine de mort.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances et sans exception, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode d'exécution utilisée par l'État.

L'organisation souligne que la peine capitale, qui est un homicide prémédité et commis de sang-froid par l'État au nom de la justice, constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Elle viole le droit à la vie inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). De plus, il n'a jamais été prouvé que son application ait un effet réellement dissuasif sur la criminalité, y compris sur les actes terroristes.

Selon les avocats qui représentent Ajmal Kasab, il fera bientôt appel de sa condamnation à mort devant la Cour suprême de l'Inde.

Inde. Des attentats révoltants font franchir un nouveau seuil à la violence dans ce pays, index AI : ASA 20/030/2008, 27 novembre 2008, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA20/030/2008/fr>

Fin/